

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

de l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Technologie des productions animales (153.A0)

Mai 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) de l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

L'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière a évalué le programme *Technologie des productions animales* (153.A0) et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 4 juin 2001. Ce rapport est compris dans deux documents distincts traitant respectivement de l'évaluation de l'application de la PIEP (une quinzaine de pages principalement sous forme de tableaux) et de l'évaluation du programme lui-même; le second document, d'une soixantaine de pages, comporte six annexes regroupant les données relatives aux différents critères de l'évaluation. Un comité de la Commission, présidé par une commissaire¹, a analysé le rapport et a effectué une visite à l'établissement les 19 et 20 septembre 2001. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres de *l'équipe de direction des programmes*² (organisme exerçant une fonction apparentée à celle de la commission des études), le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP de l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994⁴, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, la Commission expose dans le présent rapport les résultats de son évaluation.

-
1. Le comité était composé de M^{me} Louise Chené, commissaire, M^{me} Diane Lequin, professeure en gestion et exploitation d'entreprise agricole, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, M^{me} Marjorie Dionne, registraire, Institut de tourisme et d'hôtellerie, M^{me} Danielle Lafaille, conseillère pédagogique, Campus Notre-Dame-de-Foy. M. Richard Simoneau, analyste à la CEEC, était secrétaire du comité.
 2. L'Institut relève d'une direction générale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il ne compte ni conseil d'administration, ni commission des études.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

L'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière est un établissement collégial spécialisé relevant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ayant été fondé en 1962. L'ITA dispense quatre programmes de formation technique conduisant au DEC, tous dans le domaine agroalimentaire « *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* »; « *Technologie des productions animales* »; « *Technologie des productions horticoles et de l'environnement* »; « *Techniques équine* ». L'Institut accueillait près de 450 élèves à temps complet à l'automne 2000. Il comptait alors une cinquantaine d'enseignants réguliers à temps plein.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) de l'Institut a été évaluée par la Commission en septembre 1997. À cette occasion, la CEEC jugea que la politique était pourvue de tous les éléments essentiels pour permettre des évaluations de qualité et était rédigée de façon claire et articulée. Elle formula par ailleurs quelques remarques au sujet du système d'information, visant à préciser davantage le mode de fonctionnement de ce système et le sens de certains de ses indicateurs.

Le programme évalué, tel que dispensé durant l'année 1999-2000, existe à l'Institut depuis une quarantaine d'années. Il était connu auparavant sous le nom de « *Zootechnologie* »; il a été révisé et offert sous le vocable actuel à compter de 1995. Ce programme vise l'atteinte de 18 compétences et comporte 1950 heures de formation spécifique. Au cours des six dernières années, chaque cohorte de nouveaux entrants dans le programme comptait une cinquantaine d'élèves en moyenne. Le nombre total d'inscrits variait entre 125 et 150. Une trentaine de personnes y enseignaient, dont quatorze étaient « associées directement à l'équipe programme ».

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

Le programme a été choisi pour évaluation en conformité avec les règles prévues dans la PIEP. La politique de l'Institut prévoit l'évaluation de tout programme de DEC dans la sixième année suivant son implantation, ce qui a donc été fait. Les consultations préalables au lancement de la démarche ont été réalisées suivant les modalités établies dans la politique. L'Institut souligne néanmoins dans son rapport que certaines procédures censées être appliquées pour le choix des programmes à évaluer ne l'ont pas été. Ainsi, il n'a pas préparé de calendrier pluriannuel d'évaluation et le bilan périodique sur les programmes a été réalisé à chaque année plutôt qu'à chaque session, tel que cela était prévu.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le système d'information, selon le rapport de l'Institut, « est en implantation progressive ». Ce dernier convient que la présente démarche n'a guère été systématique, les données d'évaluation étant tirées de sources nombreuses et trop hétérogènes (bilans annuels de nature qualitative, rapports statistiques de sources diverses, questionnaires, etc.); en outre, certaines informations n'ont pas été colligées lors de l'évaluation, malgré ce que prévoyait la politique. Déjà, en 1997, la CEEC avait invité l'Institut à valider la définition des indicateurs, fort nombreux et pour certains, très amples, et à préciser davantage la nature des informations à colliger dans son système. Le rapport de l'Institut inclut lui-même deux recommandations à ce propos.

Bref, l'Institut entend améliorer son système d'information, notamment pour lui donner un caractère plus homogène et intégré et le rendre plus opérant, plus facile d'accès. Les bilans annuels réalisés dans le cadre de la démarche d'évaluation continue des programmes devraient, selon lui, constituer la base de la collecte de l'information. Il entend aussi ajouter au système des indicateurs sur le cheminement des élèves depuis l'entrée jusqu'au diplôme et à l'emploi. La Commission *suggère* à l'Institut de consacrer un effort

particulier à la validation et à la standardisation de l'information quantitative et qualitative intégrée au système, de façon à bien étayer les travaux d'évaluation.

Le déroulement du processus d'évaluation

Trois enseignants participèrent au comité d'évaluation. L'équipe-programme ne valida pas le devis d'évaluation, tel que cela est prévu dans la PIEP. Les travaux ayant démarré à l'automne 1999, c'est en mai 2000 que le projet de rapport d'évaluation et le projet de plan d'action ont été présentés à l'équipe-programme pour discussion et validation. Auparavant, les professeurs avaient répondu à un questionnaire, et avaient été informés de l'évolution des travaux lors des réunions périodiques de l'équipe-programme. Enfin, le rapport final et le plan d'action ont été diffusés, tel que prévu, mais sans que l'équipe de direction des programmes ne puisse les approuver, celle-ci n'ayant pu se réunir entre septembre 2000 et la date de la visite de la Commission à cause de problèmes reliés à la négociation d'une convention collective de travail entre le syndicat regroupant le personnel professoral de l'Institut et le gouvernement du Québec. Le déroulement du processus d'évaluation fut donc quelque peu différent de ce qui était prévu dans la PIEP.

Selon la Commission, la formule de travail en comité retenue par l'Institut ne saurait à elle seule offrir de garanties suffisantes. L'Institut devrait veiller à l'avenir à ce que les professeurs s'investissent davantage dans la démarche d'évaluation, aux moments clés (élaboration du devis; analyse des données; discussion du projet final), de façon à en influencer l'orientation et à s'en approprier les résultats.

Comme l'Institut a annoncé qu'il reverrait le contenu de sa PIEP,

la Commission lui recommande de s'assurer que les changements qui lui seront apportés garantissent une participation plus large et plus active des professeurs aux travaux d'évaluation.

* * *

La Commission considère que l'application de la PIEP a été partiellement conforme aux dispositions établies à l'origine. Les modifications envisagées par l'Institut concernant le texte de la PIEP devraient tenir compte des remarques de la Commission exprimées plus haut.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le rapport note que « le devis n'était pas suffisamment élaboré, notamment pour la problématique ». En fait, les enjeux n'y ont pas été définis. Ce devis s'apparente à un plan de travail, avec des tâches, des responsables, des échéances. L'Institut souligne néanmoins que la démarche tenait compte d'enjeux implicites comme la mise sur pied de la ferme école, l'introduction d'une nouvelle formule de stages de courte durée dans les cours. La Commission *suggère* à l'Institut de préciser davantage la nature et le contenu du devis, qui doit faire état des enjeux de l'évaluation, dans son document révisé de politique.

Tous les critères usuels d'évaluation ont été appliqués, mais néanmoins, le programme n'a pas été évalué dans son ensemble, certains de ces critères étant non étayés. La formation générale n'a été qu'effleurée dans la présente évaluation. Même si cette composante venait d'être évaluée, certains aspects en lien direct avec la formation spécifique (formation générale propre, taux de réussite) auraient dû être examinés. La Commission rappelle l'importance de couvrir toutes les composantes d'un programme lorsque l'on décide de l'évaluer en profondeur.

La collecte des données perceptuelles

Des questionnaires ont été élaborés pour la consultation des professeurs, des élèves et des employeurs; seul le troisième répond complètement aux canons usuels de qualité. Des professeurs rencontrés lors de la visite auraient souhaité pouvoir valider les outils développés. En l'absence de véritable devis d'évaluation, la démarche de collecte n'a pas été assez ciblée, une masse considérable d'informations étant colligée mais des sujets importants étant négligés, ou mal documentés.

La Commission recommande donc à l'Institut de se doter de méthodes plus rigoureuses, mieux ciblées, de collecte et de traitement de l'information requise pour l'évaluation.

La réalisation de l'évaluation

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction de la pertinence des données recueillies, de l'analyse effectuée, des conclusions qui en découlent et des actions envisagées par le Collège pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

Les données recueillies

Les données du rapport sur la pertinence, l'adéquation des ressources et l'efficacité du programme sont satisfaisantes; celles sur la pertinence sont particulièrement riches et proviennent de sources variées : comité école-industrie, service de recrutement, relance des finissants, enquêtes annuelles auprès des élèves. Les données sur la cohérence du programme n'ont été que partiellement recueillies : on ne trouve rien, notamment, sur la charge de travail réelle des élèves et le logigramme des activités. L'Institut dispose pourtant d'outils intéressants au chapitre considéré, comme un tableau d'appariement des compétences et des contenus de cours, et un calendrier des travaux et examens planifié en équipe-programme. Les données sur les méthodes pédagogiques et l'encadrement sont parcellaires : il aurait été souhaitable que l'on présente un tableau des différentes catégories de méthodes pédagogiques appliquées dans le programme. Le rapport comprend peu d'informations sur l'application de la PIEA. Cela est surprenant vu l'importance des efforts consacrés par les professeurs, ces dernières années, pour bâtir des contenus de cours et des instruments d'évaluation bien arrimés aux compétences définies pour le programme. Enfin, les données sur la gestion du programme sont incomplètes, faisant abstraction des perceptions des élèves; les perceptions des professeurs sont présentées de façon décousue dans une annexe.

L'analyse

L'analyse de la pertinence du programme est la plus riche; elle considère les attentes des employeurs, des étudiants, les mécanismes de liaison avec l'environnement externe et d'adaptation des objectifs des programmes; des données comparatives sur le placement des diplômés sont présentées dans une annexe. L'analyse de l'adéquation des ressources et celle de l'efficacité du programme sont partiellement satisfaisantes : la première aborde des questions comme l'évaluation et le perfectionnement professoral, l'adéquation des ressources de soutien et des installations; elle comporte cependant une assez grande

quantité de données brutes et de commentaires présentés en vrac; la seconde aurait gagné à creuser des questions comme l'impact des pratiques d'intégration sur la réussite, les variations des taux de réussite d'un même cours dispensé par différents professeurs, les résultats des élèves à l'épreuve synthèse de programme. L'analyse, pour les autres critères, laisse davantage à désirer. En ce qui regarde la cohérence du programme, le rapport ne dit rien de la conformité des plans de cours, pourtant régulièrement analysée par le Collège; d'autre part, en l'absence de données, il se borne à simplement évoquer l'existence de problèmes possiblement importants, telles l'existence de goulots d'étranglement dans la séquence, ou la conformité plus ou moins grande de la charge de travail des élèves par rapport à la pondération officielle des cours. Enfin, l'Institut reconnaît qu'il «ne dispose pas actuellement de mécanisme pour mesurer, selon une méthode critériée, l'efficacité des méthodes pédagogiques... et leur impact sur la persévérance et la réussite ». Vu les lacunes déjà notées en ce qui regarde les données, l'analyse de l'application de la PIEA et celle de la gestion du programme sont peu satisfaisantes.

Les conclusions et les actions envisagées

Les jugements et les actions envisagées par l'Institut se retrouvent en grand nombre, à la fois dans la présentation synthèse précédant chaque section consacrée à un critère; dans les questions et réponses, très variées, exposées pour les divers sous-critères; dans la liste distincte de recommandations venant à la fin du rapport; dans le plan d'action annexé à celui-ci, qui traite de l'état de situation, des solutions possibles, des projets retenus pour le court terme.

Certaines conclusions se limitent à évoquer au conditionnel ou de manière générale les problèmes à mieux étudier ou les remèdes à envisager. C'est le cas pour les critères de la cohérence du programme, des méthodes pédagogiques, de l'application de la PIEA. En revanche, les conclusions relatives à la pertinence, à l'adéquation des ressources, à l'efficacité du programme sont un peu mieux étayées.

Les actions envisagées, ou déjà appliquées, ont un intérêt inégal. Celles relatives aux méthodes pédagogiques sont très riches (suivi des élèves en équipe session, tutorat, pédagogie par projet, ferme école, stage) même si elles découlent plus ou moins du rapport d'évaluation proprement dit. Celles concernant la pertinence, la cohérence, l'adéquation des ressources et l'efficacité sont partiellement appropriées; leur formulation est quelquefois trop vague ou générale. Il n'y a pas d'actions envisagées pour la gestion du programme. Il faut souligner que certains des chantiers les plus importants de l'Institut, qui ont un impact important sur le programme, (plan de réussite institutionnel et du

programme, création de stages, développement de la ferme école, modalités d'application de la PIEA révisée) ne trouvent pas la place qu'ils auraient méritée dans le rapport.

En raison de ce qui précède,

la Commission recommande que, dans l'avenir, l'Institut recueille toutes les données pertinentes et en fasse une analyse qui soit approfondie en fonction des enjeux ciblés afin de mieux fonder les conclusions de ses évaluations.

Cet objectif sera plus facilement atteint si l'Institut favorise une plus grande participation des professeurs aux travaux d'évaluation, particulièrement à l'analyse; et s'il se préoccupe davantage de la continuité et de la qualité des ressources de soutien à l'évaluation, en ayant recours aux activités de perfectionnement et aux échanges avec d'autres établissements.

Le suivi de l'évaluation

Le suivi de l'évaluation devrait permettre d'améliorer la mise en œuvre du programme. L'Institut s'est doté d'un plan d'action assez élaboré, inspiré de son plan institutionnel de développement, comportant des mesures très nombreuses, parfois de portée très fine. Des priorités d'action ont été identifiées; celles-ci, comme on l'a déjà souligné, n'ont pas toujours un lien ferme avec les conclusions les plus importantes de l'évaluation. La Commission invite l'Institut à resserrer le plan d'action et à faire en sorte que tous les intéressés se l'approprient.

* * *

La Commission estime que l'application de la politique a été peu efficace.

Conclusion

Cette évaluation aura permis avant tout à l'Institut d'expérimenter sa politique institutionnelle, et de repenser, éventuellement, un certain nombre de ses modalités. Son principal mérite sera donc de favoriser, le cas échéant, l'amélioration du processus en vigueur dans l'établissement. La démarche d'évaluation elle-même, et le rapport qui en traduit les résultats sont intéressants sous certains angles. La richesse des données colligées et des actions envisagées pour quelques critères est à souligner. Mais l'Institut doit renforcer son expertise en évaluation des programmes d'études.

La Commission a adressé trois recommandations à l'Institut, pour qu'il se dote de méthodes plus rigoureuses et mieux ciblées de collecte de l'information; pour qu'il revoit sa politique, de manière à favoriser une plus grande participation des professeurs au processus d'évaluation; enfin, pour qu'à l'avenir, il étoffe ses travaux d'évaluation, au chapitre de la problématique, de l'analyse et des conclusions.

L'Institut prévoit modifier sa politique pour actualiser le partage des responsabilités en fonction des nouvelles structures administratives qu'il s'est donné, ainsi que pour instaurer un système d'information permanent des programmes.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme « *Technologie des productions animales* » a été partiellement conforme et peu efficace.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, l'Institut exprime des réticences face à l'une des recommandations et à la conclusion du rapport de la Commission. Il mentionne également qu'il a déjà amorcé certaines démarches en vue de mettre en œuvre d'autres recommandations. L'Institut dit vouloir accorder une importance particulière à la continuité ainsi qu'à la qualité des ressources de soutien affectées à l'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président